



**Baromètre de la parité dans les organes consultatifs :
III. Secteur emploi et sécurité sociale
IV. Secteur égalité des chances**

Décembre 2012



fps

Sarah Hibo
Service études, secrétariat général des FPS
2012
02/515.17.67
Sarah.hibo@mutsoc.be

La représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances de décision est un enjeu pour l'égalité entre hommes et femmes.

L'élimination des discriminations basées sur le sexe passe par une plus grande participation des femmes au processus de décision. Mais cette participation est freinée par le peu de place qui leur est accordé à ce niveau.

Depuis une vingtaine d'années, ces difficultés sont prises en compte par les pouvoirs publics qui ont réglementé la participation des femmes à la vie politique via des législations portant sur la présence équilibrée des hommes et femmes : sur les listes électorales, dans les organes d'avis et, bientôt peut-être, dans les conseils d'administrations.

Dans cette optique, nous avons souhaité nous pencher sur l'une de ces mesures : la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs.

Pour rappel, nous entendons par « organe consultatif », les conseils, commissions, comités et autres instances qui ont pour mission de formuler des avis, dans des secteurs divers, destinés aux pouvoirs publics auxquels ils sont reliés.

La Belgique a réglementé la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes qui ont une compétence d'avis au niveau fédéral et au niveau des entités fédérées. Pour le niveau francophone, les textes de référence sont :

- Loi du 20 juillet 1990 modifiée par la loi du 17 juillet 1997 et par la loi du 3 mai 2003 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis ;
- Décret de la Communauté française du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs ;
- Décret de la Région wallonne du 15 mai 2003, promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs.

L'objectif de cette analyse est de dresser un aperçu de la représentation des femmes dans les organes consultatifs. Nous avons déjà effectué ce travail pour le secteur de la santé et de la culture (cf. *Baromètre de la parité dans les organes consultatifs I. Secteur santé – II. Secteur culture*, FPS, Novembre 2010). nous nous attarderons dans cette analyse au secteur « emploi et sécurité sociale » ainsi qu'au secteur « égalité des chances ».

Pour analyser la représentation hommes/femmes au sein de ces organes d'avis, nous avons constitué une liste des organes existants¹, recherché la composition la plus récente (publiée au Moniteur belge) et comptabilisé le nombre d'hommes et de femmes pour chacun.

A travers cette analyse, notre objectif est plus d'avoir une vue d'ensemble de la représentation hommes/femmes dans divers secteurs que de pointer les organes qui ne respectent pas la législation (nous laissons cette tâche aux institutions compétentes). Pour plus de clarté, nous avons donc, le cas échéant, additionné les membres effectifs et suppléants pour avoir un groupe homogène d'hommes et femmes à comparer². Pour faciliter l'analyse de la composition des instances, Sur base des quotas prévus par la législation et de la situation idéale que constitue la parité hommes/femmes, nous avons créé trois catégories/situations où peuvent se trouver les organes d'avis :

- En situation de non-respect de la législation : l'organe visé ne compte pas un tiers de membres de sexe différent

¹ Cette liste se veut la plus complète possible mais il est toutefois possible que l'un ou l'autre organe manque. En effet, les organes d'avis sont nombreux et pas toujours recensés comme tels dans leur appellation et dans l'institution à laquelle ils se rapportent.

² La composition détaillée entre membres effectifs et suppléants se trouve en annexe.

- En situation de respect de la législation : l'organe visé compte au minimum un tiers de membres de chaque sexe
- En situation de la parité : en plus de respecter la législation (et de compter un tiers de membres de chaque sexe) l'organe visé est paritaire, il compte autant d'hommes que de femmes

I. Les organes consultatifs du secteur de l'emploi et de la sécurité sociale

	F	H	% de F
Fédéral			
Comité consultatif auprès la caisse nationale des pensions de guerre	0	5	0%
Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale	5	32	14%
Commission spéciale des pensions des administrations locales	3	14	18%
Comité technique pour les pensions du secteur public	9	36	20%
Conseil national du travail (CNT)	6	21	22%
Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants	8	17	32%
Commission consultative concernant les demandes de subvention pour la recherche sociale et la formation des représentants des travailleurs dans l'entreprise	4	8	33%
Conseil supérieur de l'emploi	7	14	33%
Commission consultative en vue de l'obtention de certaines dérogations en matière de prépension conventionnelle	7	13	35%
Comité technique relatif au régime des pensions du personnel communal	4	7	36%
Commission des pensions de la police intégrée	13	22	37%
Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail	19	32	37%
Comité consultatif fédéral des aînés	18	30	38%
Conseil supérieur des professions économiques	3	4	43%
Comité de pondération élargi auprès du Service public fédéral Personnel et Organisation	34	40	46%
Commission consultative d'agrément concernant les titres-services	11	9	55%
Wallonie			
Comité de l'Observatoire wallon de l'Emploi	2	9	18%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Brabant wallon	4	14	22%

Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Hainaut occidental	5	14	26%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Centre	6	12	33%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Luxembourg	7	13	35%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Mouscron Comines	7	13	35%
Comité d'orientation en matière d'accompagnement des reconversions	7	13	35%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Charleroi	7	12	37%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Mons	7	12	37%
Commission consultative wallonne pour l'agrément des entreprises de travail intérimaire	8	13	38%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Verviers	7	11	39%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Huy-Waremme	7	10	41%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Namur	8	11	42%
Commission d'agrément des organismes d'insertion socio-professionnelle	15	18	45%
Commission d'agrément des opérateurs chèques- formations à la création d'entreprises	10	7	59%
Conseil consultatif pour l'occupation des travailleurs étrangers	26	29	47%
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Liège	9	10	47%
Commission consultative du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle	9	10	47%
Commission Consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	19	17	53%
Bruxelles-Capitale			
Comité d'action pour la promotion du travail dans la Région bruxelloise	4	13	24%
Commission consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement à Bruxelles	40	39	51%

** Non-respect de la législation

** Respect de la législation

** Respect de la parité ³

Parmi les seize conseils recensés au **niveau fédéral** pour le secteur de l'emploi et de la sécurité sociale, six ne comptent pas suffisamment de femmes, dix respectent la législation et comptent un

³ Non-respect de la législation : 0-32%, 68-100% ; Respect de la législation : 33-46%, 56-67% ; Respect de la parité : 47-55%.

tiers de femmes ou un peu plus. On peut même considérer que la *Commission consultative d'agrément concernant les titres-services* respecte la parité puisqu'elle rassemble presque autant d'hommes que de femmes. ce n'est qu'à moitié une bonne surprise puisque parmi tous les conseils de ce secteur, cette commission, par son lien avec les titres-services, est celle qui relève le plus du domaine féminin.

Dans ce secteur de l'emploi, nous avons répertorié dix-neuf conseils pour la **Wallonie**. Seize d'entre eux comptent au minimum un tiers de membres de sexe différent et seuls trois ne respectent pas la législation ; ils comptent moins d'un tiers de femmes. parmi les seize organes d'avis qui respectent la législation, quatre sont même composé paritairement.

Au niveau de **Bruxelles-capitale**, nous n'avons recensé que deux organes consultatifs. L'un ne respecte pas la législation, l'autre bien (il est également paritaire).

II. Les organes consultatifs du secteur de l'égalité des chances

	F	H	% de F
Fédéral			
Conseil de l'Égalité des chances entre hommes et femmes	58	27	67%
Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	12	5	71%
Commission Femmes et Développement	24	2	92%
Comité d'avis pour l'émancipation sociale	30	2	94%
Fédération Wallonie-Bruxelles			
Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	12	5	71%
Coordination pour l'égalité des chances	26	7	79%
Wallonie			
Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes	31	17	65%
Bruxelles-Capitale			
Comité d'avis pour l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes	7	2	78%

Nous avons répertorié huit organes consultatifs dans le secteur de l'égalité des chances. A l'exception du *Conseil de l'Égalité des chances entre hommes et femmes* et du *Conseil Wallon de l'Égalité entre*

Hommes et Femmes, les quelques autres organes d'avis de ce secteur ne comptent pas un tiers d'hommes.

III. Conclusion

Comme pour le secteur de la santé et de la culture⁴, les organes consultatifs du secteur emploi et sécurité sociale comptent davantage de membres masculins. Parmi les 37 organes, dix ne respectent pas la législation et seulement sept sont paritaires ou comptent un peu plus de femmes que d'hommes.

Sans trop de surprise, la tendance s'inverse dans le domaine de l'égalité des chances. Les organes consultatifs sont composé majoritairement de femmes.

Ce focus sur les organes d'avis de ces deux secteurs nous incite à nouveau à penser que l'imposition de quotas est nécessaire pour une meilleure représentation des hommes et des femmes dans les instances d'avis.

⁴ *Baromètre de la parité dans les organes consultatifs I. Secteur santé – II. Secteur culture*, FPS, Novembre 2010.

Annexe 1 - Composition des organes d'avis du secteur emploi et sécurité sociale (membres effectifs et suppléants) et référence**Fédéral**

Organe	Femmes (Effectifs/ Suppléants)	Hommes (Effectifs/ Suppléants)	Référence
Comité consultatif auprès la caisse nationale des pensions de guerre	0	5	http://www.scdfpensions.fgov.be/pdf/publications_rapport_annuel_pensions_de_la_guerre_2011_FR.pdf
Comité consultatif fédéral des aînés	10/8	14/16	Document présenté aux membres du comité le 27-11-2012.
Comité de pondération élargi auprès du Service public fédéral Personnel et Organisation	34	40	http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2004/10/04/loi-2004002112.html
Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants	5/3	8/9	http://www.rsvz.be/fr/tools/who/board_members.pdf
Comité technique relatif au régime des pensions du personnel communal	4	7	http://www.senate.be/www/?Mival=/Vragen/Schriftelijke6Vraag&LEG=5&NR=5192&LANG=fr
Commission consultative concernant les demandes de subvention pour la recherche sociale et la formation des représentants des travailleurs dans l'entreprise	3/1	3/5	http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2005/07/08/loi-2005201453.html
Commission consultative d'agrément concernant les titres-services	5/6	5/4	http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2012/01/24/loi-2011206456-print.html
Commission consultative en vue de l'obtention de certaines dérogations en matière de prépension conventionnelle	5/2	5/8	http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2012/06/19/loi-2012200498.html
Comité technique pour les pensions du secteur public	5/4	20/16	http://www.senate.be/www/?Mival=/Vragen/SchriftelijkeVraag&LEG=5&NR=5212&LANG=fr
Commission des pensions de la police intégrée	7/6	11/11	http://www.senate.be/www/?Mival=/Vragen/SchriftelijkeVraag&LEG=5&NR=5212&LANG=fr http://www.asbl-sjp.be/statut-de-la-police/pension-de-retraite/commission-des-pensions/index.html
Commission spéciale des pensions des administrations locales	1/2	8/6	http://www.etaamb.be/fr/arrete-ministeriel-du-18-janvier-2005_n2005022065.html

			Mandats jusqu'au 31/12/2010. Pas de renouvellement retrouvé depuis.
Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale	5	32	Listing obtenu auprès du Service d'information et de recherche sociale. Membres pas encore nommés par arrêté royal.
Conseil national du travail (CNT)	6	21	http://www.cnt-nar.be/Qui-sommes-nous.htm
Conseil supérieur de l'emploi	7	14	http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=370
Conseil supérieur des professions économiques	3	4	http://www.cspe-hreb.be/membres.php Doit être renouvelé en novembre 2012.
Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail	9/10	17/15	15 MAI 2012. - Arrêté royal portant nomination du président du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au travail (1) 15 MAI 2012. - Arrêté royal relatif à la nomination des membres extraordinaires du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au travail 18 NOVEMBRE 2011. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 septembre 2009 portant nomination des membres ordinaires et suppléants du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail 20 SEPTEMBRE 2009. - Arrêté royal portant nomination des membres ordinaires et suppléants du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail

Wallonie

Organe	Femmes (Effectifs/ Suppléants)	Hommes (Effectifs/ Suppléants)	Référence
Comité de l'Observatoire wallon de l'Emploi	2	9	10 septembre 1998 – Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation des membres du Comité de l'Observatoire de l'emploi
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Charleroi	7	12	http://www.csefcharleroi.be/composition-csef-0.html
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Luxembourg	7	13	http://www.csef-lux.be/index2.php?lq=fpdb/csef_fr&page1=b-qui_sommes_nous_.htm&page2=b-a-le_csef.htm&rep=b-qui_sommes_nous_&rep2=b-a-le_csef&page3=b-a-c-

			les_membres.htm
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Verviers	7	11	http://www.csefverviers.be/qui-sommes-nous/presentation/3-composition.html
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Brabant wallon	4	14	http://www.csefbw.be/presentation.php?lg=fr&part=&eq=&archive=&sitemap=&part=composition
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Hainaut occidental	5	14	http://www.cseftournai-ath-lessines.be/Front/c2-554/membres-CSEF.aspx
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Mouscron Comines	7	13	http://www.csef-mouscron-comines.be/fr/composition-du-csef/
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Huy-Waremme	7	10	http://www.csefhw.be/content/default.asp?id=113
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Mons	7	12	http://www.csefmons.be/Front/c2-685/Composition-csef.aspx
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Centre	6	12	http://www.cseflalouviere.be/Front/c2-864/Composition-CSEF-Region-du-Centre.aspx
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Liège	9	10	http://csef-liege.org/Presentation/CSEF.php
Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation professionnelle de Namur	8	11	http://www.dinamemploi.be/csef.htm#composition
Commission consultative du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle	9	10	Direction générale "Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé", Rapport sur la politique wallonne en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes, 2007
Commission consultative wallonne pour l'agrément des entreprises de travail intérimaire	8	13	22 JUIN 2004. - Arrêté ministériel portant exécution de l'article 141 ^{er} de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 6 septembre 1991 relatif à la composition de la Commission consultative pour l'agrément des entreprises de travail intérimaire 22 JUIN 2004. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 9 janvier 2002 portant nomination des membres effectifs et suppléants des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs composant la Commission consultative pour l'agrément des entreprises de travail intérimaire
Commission d'agrément des opérateurs chèques-formations à la création d'entreprises	10	7	http://www.cesw.be/uploads//Conseils/Publications/Cheques_RA2010-2011.pdf

Commission d'agrément des organismes d'insertion socio-professionnelle	5/10	10/8	http://www.cesw.be/uploads//Conseils/Publications/EFT-OISP_RA2010-2011.pdf
Comité d'orientation en matière d'accompagnement des reconversions	2/5	8/5	http://staatsbladclip.zita.be/moniteur/lois/2010/11/03/loi-2010205621-print.html
Commission Consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	10/9	9/8	http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Economie_sociale/Commission.html
Conseil consultatif pour l'occupation des travailleurs étrangers	12/14	15/14	http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=06-03-08&numac=2006200612

Bruxelles-capitale

Organe	Femmes (Effectifs/ Suppléants)	Hommes (Effectifs/ Suppléants)	Référence
Comité d'action pour la promotion du travail dans la Région bruxelloise	4	13	http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=369
Commission consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement à Bruxelles	21/19	30/9	http://www.ccfec.be/index.php?nos_membres

Annexe 2 - Composition des organes d'avis du secteur égalité des chances (membre effectifs et suppléants) et référence**Fédéral**

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	12	5	http://www.senate.be/www/?MIval=/WieIsWie/Commissie&COMID=476&LANG=fr
Comité d'avis pour l'émancipation sociale	13/17	2	http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/comm&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/comm/com.cfm?com=6282
Commission Femmes et Développement	11/13	1/1	http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation au developpement/CFD/fonctionnement/
Conseil de l'Égalité des chances entre hommes et femmes	30/28	13/14	http://www.conseildelegalite.be/fr/conseil/membres/membres-effectifs http://www.conseildelegalite.be/fr/conseil/membres/membres-suppleants

Fédération Wallonie-Bruxelles

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	7/5	1/4	http://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/commissions/comite-davis/com-avis
Coordination pour l'égalité des chances	16/10	4/3	http://www.egalite2.cfwb.be/articles.asp?ID=22&menuID=&myID=11&siteID=1

Wallonie

Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes	18/13	6/11	19 JUILLET 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2008 désignant les membres du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
--	-------	------	---

Bruxelles-Capitale

Comité d'avis pour l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes	7	2	http://www.pfb.irisnet.be/le-parlement/les-commissions/composition-des-commissions/comite-davis-pour-legalite-des-chances-entre-les-hommes-et-les-femmes
---	---	---	---

